**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 38ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**DE LA REPUBLIQUE DE SIERRA LEONE**

**Genève, le 12 Mai 2021**

Madame la Présidente,

Le Tchad souhaite la bienvenue à la délégation de Sierra Leone et la félicite pour la présentation de son rapport au titre du 3e cycle de l’Examen périodique universel.

Le Tchad prend note avec satisfaction les avancées significatives enregistrées par la République de la Sierra Leone en matière de promotion et de protection des droits de l’homme.

Dans un esprit constructif, le Tchad recommande à la République de Sierra Leone ce qui suit :

1. Elaborer un plan d’action national pour lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, et adopter une loi interdisant expressément les mutilations génitales féminines ;
2. Appliquer la loi relative aux droits de l’enfant et adopter le projet de loi sur l’interdiction du mariage d’enfants ;
3. Adopter et mettre en œuvre la politique d’éducation inclusive pour les personnes handicapées.

Le Tchad souhaite à la délégation de Sierra Leone un examen couronné de succès.

Je vous remercie Madame la Présidente.